

LE TICKET SPORT de la Ville de BLAGNAC

ANNEE SPORTIVE 2017/2018

Le ticket sport s'adresse à tous les enfants scolarisés du CP à la 3^{ème} (sur présentation d'une attestation de l'établissement scolaire de l'enfant si nécessaire), résidant à Blagnac et qui s'inscrivent dans un club sportif de Blagnac.

Seule condition : être allocataire de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)

Vous pouvez bénéficier du ticket sport !

AVEC QUI ?

La Ville de Blagnac aide les enfants à s'inscrire dans les clubs sportifs reconnus par la Ville.

POUR QUI ?

- Tous les enfants du CP à la 3^{ème} dans l'année scolaire (sur présentation d'une attestation de l'établissement scolaire de l'enfant si nécessaire),
- Habitant à Blagnac,
- Bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales.

FORMULE D'AIDE

- Le montant de l'aide est de 80 € par enfant, quel que soit le nombre d'enfants
(il n'est délivré qu'un seul ticket par enfant et par année sportive)

COMMENT FAIRE ?

- Au préalable, choisissez un club et vérifiez les possibilités et modalités d'adhésion
- Présentez-vous à la Direction des Sports (1 allée de la piscine-bureaux à l'étage) avec les documents demandés (livret de famille, attestation ARS délivrée par la CAF),

à partir de la quatrième semaine de mai et jusqu'à la quatrième
semaine d'octobre
entre 8H30-12H et 13H30-18H

Pour tout renseignement complémentaire, contactez la direction des sports au 05.61.71.76.50 ou par mail sports@mairie-blagnac.fr